

COMMUNE DE TAINTRUX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 août 2023

La réunion a débuté 18 août 2023 à 20h00 sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur CUNY Jean-Luc.

Membres présents :

Monsieur CUNY Jean-Luc - 1^{er} adjoint
Monsieur VENNET Gilles – 3^{ème} adjoint
Madame RICATTE Florence - 4^{ème} adjoint
Madame LECLERC Régine
Monsieur ANTOINE Thibaut
Madame Rachel VILLENEUVE
Monsieur GROSGEORGE Bruno
Madame GRANDJEAN Karine
Monsieur HEISSAT David
Madame RENARD Sandrine
Monsieur MARCHAL Frédéric
Monsieur MULLER Fabrice
Madame CHAMPREUX Martine
Madame HUGUEVILLE Bérangère
Madame COLIN Orlane

Membres absents représentés :

Monsieur CAHCHAY Pierre procuration à Jean-Luc CUNY
Monsieur LAURENT Olivier procuration à COLIN Orlane
Monsieur NEUGART Manuel procuration à GROSGEORGE Bruno

Membres absents :

Monsieur SAINT-DIZIER Franck

Secrétaire de séance : Monsieur ANTOINE Thibaut

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2023_38 : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2023 du Conseil municipal ;

2023_39 : Suppression du poste d'Adjointe laissé vacant suite à la démission de Frédérique GUILLEMIN.

2023_38 - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2023 du Conseil Municipal.

Présenté par Jean-Luc CUNY, Premier Adjoint,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Le procès-verbal en date du 23 juin 2023 ayant été communiqué aux Conseillers municipaux dans la semaine qui a suivi la séance, Monsieur le Premier Adjoint demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler.

Sur la proposition du Maire, **le Conseil Municipal**, après avoir délibéré,

- **Adopte** le procès-verbal du Conseil municipal du **23 juin 2023**.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

2023_39 - Suppression du poste d'Adjointe laissé vacant suite à la démission de Frédérique GUILLEMIN.

Présenté par Jean-Luc CUNY, Premier Adjoint,

Par courrier en date du 1^{er} août 2023, signifié en Mairie le 3 août, Madame la Préfète des Vosges nous a informé qu'elle avait accepté la démission de Frédérique GUILLEMIN de ses fonctions d'adjointe au Maire et de conseillère municipale.

En conséquence le Conseil Municipal doit se prononcer sur la suppression du poste d'adjoint dans les quinze jours suivant signification de la démission.

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** la suppression du poste d'adjointe au Maire laissé vacant suite à la démission de Frédérique GUILLEMIN.

L'ordre des adjoints dans le tableau sera le suivant :

- 1^{er} adjoint : Jean-Luc CUNY,
- 2^{ème} adjoint : Gilles VENNET,
- 3^{ème} adjoint : Florence RICATTE.

Pour : 16 / Contre : 2 / Abstention : 0

Orlane COLIN et Olivier LAURENT ont voté contre

L'ordre du jour étant épuisé, je déclare la séance levée à 20 heures 20.

 Le Maire,
Pierre CHAGHAY